



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 14 septembre 2010

Compte rendu affiché le : 25 septembre 2010

Date de la convocation : 23 Août 2010

Nombre de délégués : 31

En exercice : 31

Présents : 21

Votants : 21

Nombre de délégués concernés : 31

En exercice : 31

Présents : 21

Votants : 21

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Tardy F, Chambonnet M,

CCFL : Mrs Rousset L, Gonon P, Séon M, Bruyère C, Vincent G, Mme Grange M,

SIAHL: Mrs Bruyas J M, Bouchut R, Bruyas JM, Moralès P, Villard P, Mme Larue M F,

SEM : néant

Autres communes: Mrs Reynard R, Bouchut O, Pallandre A, Villemagne G, Piot M, Mme Grange M

Secrétaire de séance : Mme Larue M F

Excusés : Mrs Besset, Boudier JP, Gros R, Louat R, Vivien G, Lhopital J L,

N° 256 Objet : Approbation d'une convention avec S.E.M

Monsieur le Président présente une convention avec S.E.M pour une participation du SIMA aux dépenses de fonctionnement de la cellule rivière.

Le Contrat de Rivière Furan qui concerne les communes de La Fouillouse et Andrézieux Bouthéon à travers la C de C du Pays de Saint Galmier est porté administrativement par la communauté d'agglomération de SEM. Cette dernière assure toute la partie administrative et les actions de communication. La partie financière correspondant au SIMA correspond à 12.23% des coûts de fonctionnement de la cellule rivière de SEM soit 10 076.11 € pour l'année 2010. Afin que le SIMA puisse payer cette somme à SEM, il est nécessaire d'approuver la convention entre ces deux collectivités.

Monsieur le Président précise que cette dépense a été inscrite au budget 2010.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président à signer avec S.E.M la convention présentée ci-dessus.

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier
Le 20 septembre 2010
Le Président
Jean Yves Charbonnier